

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2019**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11 – 3 pouvoirs

Etaient Présents :

Monsieur Lionel ARMAGHANIAN, Monsieur Bruno CHARENTON, Madame Micheline ALLEMANDOU, Monsieur Daniel CRÉDEVILLE, Madame Catherine BAPTISTE, Madame Karine BARDE, Monsieur Roger DENDONCKER, Monsieur Jean-Paul LACOMBE, Monsieur Frédéric LÉON, Monsieur Alain MASSY, Madame Marie-France PALADINO.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Madame Colette DUGOULET à Madame Catherine BAPTISTE.
Madame Martine GRULOIS à Madame Karine BARDE
Monsieur Michel CHOUZENOUX à Monsieur Lionel ARMAGHANIAN

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Richard ROUSSEL

Secrétaire de séance : Catherine BAPTISTE

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de réunions

Réunions de chantier concernant les travaux Rue de la République : 1 fois par semaine
Conseil communautaire du 08/04

Travaux : bâtiments et voirie

Débroussaillage, désherbage, tonte, broyage (le 29.03), enrobé à Serre Marsal et la Chalucie, peinture pour matérialiser le dos d'âne rue Elie Sautet, travaux d'entretien courants, pose d'arrosage intégré.

DELIBERATIONS

Informatisation du cimetière

votants : 14

pour : 14

Lors de la séance du 5 avril 2018, le Conseil Municipal avait pris connaissance de plusieurs devis de fournisseurs concernant la gestion informatique du cimetière. Les offres consistent en la fourniture d'un logiciel pour la gestion des concessions, la prise de photos et la saisie des personnes inhumées, la numérisation et reprise des titres de concession, ainsi qu'un levé topographique. Le Conseil Municipal, Après avoir pris connaissance des propositions et en avoir délibéré à l'unanimité. Considérant la nécessité de se doter d'une gestion informatique du cimetière, **ACCEPTÉ** le devis de la société ACTIUM d'un montant de 4 200.00 € HT. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande et tous documents afférents.

Travaux d'enrobés au lotissement le Clos

votants : 14

pour : 14

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de refaire le revêtement de la voie communale du Lotissement le Clos (de la RD62 à la rue Elie Sautet). Dans un souci d'optimisation du chantier et de rationalisation du prix, ces travaux pourraient être réalisés concomitamment à la mise en œuvre des revêtements prévus Rue de l'Eglise, courant mai. Monsieur le Maire présente les propositions commerciales des entreprises consultées. **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir pris connaissance des devis proposés, après en avoir délibéré et à l'unanimité : **APPROUVE** le devis présenté par la société LAGARDE ET LARONZE pour le prix de 20 175.00 € HT, soit 24 210 € TTC

Relevés topographiques-Aménagement d'une aire de jeux et de rencontre

votants : 14

pour : 14

Dans le cadre de l'aménagement d'une aire de jeux et de rencontre, Monsieur le maire rappelle la nécessité d'effectuer une levée topographique de la parcelle ainsi que des voiries qui bordent ce terrain, les émergences, les réseaux, les seuils, clôtures et les dénivelés. Il présente les devis estimatifs des géomètres consultés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'agence AGEFAUR pour un montant de 836.00 € HT, soit 1 003.20 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

RECRUTEMENT D'UN AGENT EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

votants : 14

pour : 14

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel pour accroissement saisonnier d'activité suite à la mutation de l'agent titulaire dans une autre collectivité. Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE le recrutement direct d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant du 20 mai au 20 août 2019 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'entretien de voirie et des espaces verts pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures. Il devra justifier de 6 mois d'expérience, avoir une bonne connaissance des végétaux, maîtriser la taille et la conduite de tous les matériels.

Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

votants : 14

pour : 14

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de BEAUREGARD DE TERRASSON souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de BEAUREGARD DE TERRASSON demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal de BEAUREGARD DE TERRASSON autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.